



La crèche ou le retour des santons



Vous pouvez venir admirer la crèche de Noël à l'église de Capens.

Horaires d'ouverture de l'église :

Dimanche 6 Décembre de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30

Samedi 12 Décembre de 10 h à 12 h

Dimanche 13 Décembre de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30

Samedi 19 et Dimanche 20 Décembre de 10 h à 12 h

Dimanche 27 Décembre de 9 h à 12 h.

De l'enquête locale, à l'enquête historique

Le 4 mai 2015, lors de l'inventaire avec la commission diocésaine d'Art Sacré (Archevêché de Toulouse), l'équipe municipale (Carole BARTHEROTTE, Jean-Pierre LABOULAIS) ont découvert dans une des sacristies, parmi les chasubles, une collection de santons. La commission loisirs a décidé d'un commun accord de mettre en valeur ce patrimoine. Pour cette raison, il a été décidé de réaliser une crèche. Aurélie ANTONIOTTI, Marie-Ange RIVIERE, Christophe ABADIE, Jean-Pierre LABOULAIS ont confectionné une grange en bois, aux dimensions de l'angle qui se trouve devant les fonds baptismaux de l'église de CAPENS. Ils ont reconstitué ainsi ce qu'on appelle une représentation de la nativité, soit la scène de la naissance de Jésus.

Mais que signifie « crèche » et pourquoi fait-on une crèche au moment de Noël ? Qu'est-ce qu'un santon ? Qu'est-ce que Noël ? Un peu d'histoire....

Le mot crèche désigne une mangeoire, une auge pour animaux. C'est un terme d'origine francique (langue parlée par les Francs). Selon l'évangile de Luc, seul évangéliste à l'évoquer (Luc, II, 7), Marie y aurait couché l'enfant Jésus. Certains disent que ce serait dans une grotte, d'autres une étable. Il faut attendre le VI^e siècle pour que les crèches soient reconstituées dans les églises. En 1223, Saint François d'Assise rassemble tous les habitants de Greccio, un petit village italien, dans une grotte garnie de foin pour y célébrer la messe de minuit, entouré d'un boeuf et d'un âne vivant : ce sont les premières crèches vivantes. Au XV^e siècle, elles se transforment en véritables spectacles, les Mystères, où l'on joue des scènes de la Bible, mais aussi des légendes. Ces mystères sont joués soit à l'intérieur de l'église soit devant. Par extension, la crèche désigne la représentation de l'étable et ses santons.

Aujourd'hui, le terme crèche est utilisé pour désigner le lieu dans lequel sont reçus les petits-enfants lorsque les parents travaillent par exemple.



Ce n'est que vers 330 que l'église chrétienne fixe la date de naissance du christ le 25 décembre. Nul ne sait vraiment quand il est né. Pourquoi avoir choisi le 25 décembre ? Cette date était considérée comme une date magique depuis bien longtemps avant la naissance de Jésus. En effet, cette date proche du solstice d'hiver (le 21 décembre), est aussi un des jours le plus court de l'année. Cela inspirait la peur que le soleil disparaisse totalement, notamment dans les pays du nord de l'Europe. Pour les romains, le 25 décembre était également considéré comme une date magique, correspondant à la période de changement. Ils commémoraient autour du 17 décembre le règne de Saturne, Dieu de l'agriculture. Durant les saturnales, la ville était sans dessus-dessous, les esclaves commandaient aux maîtres. Au IV^e siècle, sous le règne de l'empereur romain Constantin converti au christianisme, le 25 décembre s'imposa comme date de naissance de Jésus : la fête chrétienne se substitua aux fêtes païennes. La fête de Noël fut ensuite fêtée dans toute l'Europe.

Quant au santon, il est d'origine méditerranéenne. Ce mot vient du provençal *santoun*, c'est-à-dire petit saint. Le santonnier modèle le santon avec de l'argile. Durant la révolution française, les églises devenues "propriétés de l'état Français" sont fermées pour couper court à l'influence du clergé, très instruit. Mais les gens, profondément religieux, ne pouvant plus entrer dans les églises, ont commencé à faire la crèche chez eux, en se cachant car c'était interdit. C'est en Provence que cela s'est fait en premier. Ils réalisaient alors de tous petits personnages qu'ils pouvaient cacher facilement. Il fallait faire très attention : si on se faisait prendre, on risquait de se faire couper la tête. Ces petits personnages étaient confectionnés avec de la mie de pain ou du papier mâché.

La loi de séparation des églises et de l'État du 9 décembre 1905, dans son article 28, signale que : « Il est interdit, à l'avenir, d'élever ou d'apposer aucun signe ou emblème religieux sur les monuments publics ou en quelque emplacement public que ce soit, à l'exception des édifices servant au culte, des terrains de sépulture dans les cimetières, des monuments funéraires, ainsi



que des musées ou expositions. » Dès lors, la municipalité de Capens en proposant d'installer dans son église une crèche n'est en aucune manière hors la loi.

Sources consultées (décembre 2015)

http://www.lexilogos.com/creche_noel.htm,

<http://education.francetv.fr/eveil/cp/video/si-noel-m-etait-conte-la-creche>

<http://libertescherries.blogspot.fr/2015/08/un-manuel-de-libertes-publiques-sur.html> : sur la laïcité et l'installation des crèches de Noël. Chapitre 10 : Laïcité et liberté des cultes.